



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

## ARRÊTÉ PERMANENT N°: 2025-ART-P-PM-208

## RELATIF À : La levée d'interdiction de la pêche dans la rivière La Vesgre

Le Maire de la Ville de HOUDAN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 à L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

**Vu** le Code de l'Environnement et le Code Rural et de la Pêche Maritime

**Vu** l'arrêté temporaire N°2025-ART-PM-182 du 25 août, relatif à l'interdiction temporaire de la pêche dans la rivière de La Vesgre

**Vu** le courrier électronique transmis, le 26 septembre 2025, par le pôle Environnement / SPANC de la communauté de commune du Pays Houdanais (CCPH) ;

**CONSIDÉRANT** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la CC Pays Houdanais a la responsabilité de la gestion des cours d'eau permanents : la Vesgre, la Vaucouleurs et leurs affluents.

**CONSIDÉRANT** que le courrier électronique transmis par la CCPH précisait que la qualité des eaux de la Vesgre n'est plus affectée par la pollution survenue fin août.

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Maire de prendre toutes les dispositions temporaires de précaution dans l'intérêt de la salubrité publique

## ARRÊTE

**Article 1** : Au regard du message électronique transmis par la communauté de commune du Pays Houdanais (CCPH), précisant que la qualité de l'eau de La Vesgre n'était plus affectée par la pollution, le présent arrêté **autorise** à nouveau la **pratique de la pêche** sur la rivière de la Vesgre, traversant la commune de Houdan.

**Article 2 – Entrée en vigueur** : Le présent arrêté municipal abroge et remplace l'arrêté 2025-ART-PM-182 du 25 août 2025. Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication de sa transmission au contrôle de légalité.

**Article 3** : Les agents de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de HOUDAN-MAULETTE, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 – Affichage** : Le présent arrêté sera affiché aux abords de la rivière de la Vesgre, en Mairie et sur tous supports de communication.

Fait à Houdan, le 24 septembre 2025

## Destinataires :

- M. le Sous-Préfet d'arrondissement
- M le Président de la CCPH
- 



Le Maire

Jean-Marie TÉTART

*Le présent arrêté peut faire l'objet :*

- **d'un recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant par principe et sauf exceptions à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,

- **et d'un recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application « Télerecours citoyen » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire

## Secrétariat - Ville de HOUDAN

---

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** jeudi 25 septembre 2025 14:14  
**À:** s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;  
backuptdt@berger-levrault.com  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--SPREF0781-217803105-20250925-15877.xml;  
078-217803105-20250924-2025\_ART\_PPM208-AR-1-2\_16093.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-09-25(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025\_ART\_PPM208

Objet acte: Arrêté de la levée d'interdiction de la pêche dans la rivière La Vesgre.

Nature de l'acte: Actes réglementaires

Matière: 6.4-Autres actes réglementaires

Identifiant Acte: 078-217803105-20250924-2025\_ART\_PPM208-AR

---

**Rapport d'erreur(s):**